



NAO 2020

Jeudi 3 Décembre 2020, la Direction nous a convoqués pour une séance (*la dernière probablement*) des Négociations Annuelles Obligatoires 2020.

Le calendrier de celles-ci a été bouleversé cette année, en raison de la crise sanitaire actuelle que nous traversons.

En préambule de cette réunion, le Directeur Général nous a présenté un état de lieu comptable actuel de l'entreprise, avec des déficits budgétaires qui avoisinent les 15 Millions d'Euros.

En conséquence, le Directeur Général nous a donc annoncé qu'aucune augmentation (sur la valeur du Point, le volet ticket-Resto) ne sera accordée cette année.

Pour information, l'inflation au 31 Octobre 2020 est annoncée à 0,28%. Chiffre avancé par le Directeur Financier de TaM.

Le Directeur Général, a insisté sur le fait que malgré la situation catastrophique que nous vivons, des primes ont été versées sur l'exercice 2020.

A savoir, la prime « Macron » (*versée à tous les salariés de l'entreprise*) et la prime « COVID 19 » (*versée seulement aux salariés présents dans l'Entreprise du 15 Mars au 11 Mai 2020, attribuée par la Métropole*).

De notre côté, nous aurions plutôt souhaité négocier avec la Direction la somme totale des primes « COVID 19 » distribuées, dans ces NAO.

Ceci afin, d'intégrer certains agents qui sont restés sur le carreau en étant lésés par les paramètres d'obtention de la prime et qui ont contribué malgré tout, au bon fonctionnement de l'Entreprise.

Cependant, quelques négociations ont abouti suite à des engagements pris dès les premières séances.

Voici le récapitulatif détaillé :

- Augmentation de la prime de feuille de route AACS au montant de 9,267€ contre 5,88€, actuellement (*revendication CGT*).

- Mise en place d'une prime au « Regard-Alarme » de 4€/jour par service effectué, en poste. Nous avons rejoint la revendication du Syndicat FO de mettre le montant de cette prime à 9,267€.
- Déroulement de carrière spécifique des M.E.P allant jusqu'au coefficient 260 (**revendication UGICT-CGT**). Nous avons insisté sur le fait que cette fonction doit être de courte durée car celle-ci est une passerelle aux autres postes de Maitrisés de l'Exploitation (*Régulateurs, Chef de Groupe, etc.*)
- **Prolongation** de l'Accord Retraite Progressive jusqu'au 31 Décembre 2020 (**revendication CGT et UGICT-CGT**).
- Mise en place d'un Accord « Mobilité », avec en première phase une étude spécifiques des déplacements des salariés, « domicile/travail ».

... / ...

En ce qui concerne le « **Télétravail** », la Direction s'est engagée à faire une étude basée sur les retours d'expérience du travail à distance, réalisés pendant les périodes de confinement. Ceci pour la mise en place d'un éventuel futur un accord (**Rappel : ce dossier est engagé par la CGT depuis 2016**).

Nous avons également demandé à la Direction de s'inspirer sur le travail réalisé dans d'autres entreprises, dans ce domaine, afin d'avoir un maximum d'informations et de renseignements, pour une base de travail plus étoffée.

Suite à nos revendications sur le sujet de la « **Simplification primes de nuit** » (**revendication CGT et UGICT-CGT**), la Direction s'est engagée à traiter notre dossier lors des **NAO 2021**, afin d'harmoniser toutes ces primes.

Notre revendication est de supprimer les « **NNS** » et « **NNW** » actuelles. Seuls les montants des primes « **NTS** » et « **NTW** » doivent être appliqués.

Au sujet de nos revendications sur le passage **des OP2 au statut OP3**, nous avons remercié la Direction pour la validation de l'évolution de carrière qui a été réalisée à certains agents et plus particulièrement, au niveau des différents Services des IF, suite au travail que nous avons réalisé, en amont, en concertation avec les agents et les responsables.

Cependant, nous avons demandé un dernier effort à notre Direction, pour les derniers agents OP2 restants afin de supprimer le sentiment d'injustice que ces agents ressentent (**engagement personnel + travail fourni ≠ rémunération perçue**).

Enfin, en dernier point, nous avons demandé **1% à 30 ans d'ancienneté**. Le pourcentage sera porté à 37%.



Les élus CGT TaM, ainsi que leurs syndiqués, vous souhaitent de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

Prenez bien soin de vous et de vos proches.



Montpellier, le 7 Décembre 2020